

# Règlement du jeu-concours

## Lunettes 3D à gagner

### ARTICLE 1 : Organisation

Cette opération est organisée par le Département du Lot (Avenue de l'Europe – Regourd – BP 291 – 46005 Cahors Cedex 9 – Tél. : 05 65 53 40 00 – Fax : 05 65 53 41 09). Le Département du Lot est une collectivité territoriale au sens de l'article 72 de la Constitution de la République française du 4 octobre 1958.

### ARTICLE 2 : Objet du concours

Ce jeu-concours gratuit (sans obligation d'achat) est organisé de façon ponctuelle et vise à faire gagner des lunettes 3D afin de visualiser l'exposition virtuelle réalisée sur le site <http://14-18.lot.fr/>.

### ARTICLE 3 : Modalité de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résident dans le département du Lot.

Pour participer, il suffit de remplir tous les champs et de valider le formulaire.

Une seule paire de lunettes pourra être gagnée par foyer.

### ARTICLE 4 : Dates

Le jeu est ouvert du lundi 15/10/2015 au 30/11/2015 minuit.

### ARTICLE 5 : Lots

200 paires de lunettes 3D d'une valeur totale de 80 euros

### ARTICLE 6 : Détermination des gagnants

Les lots seront attribués aux 200 premiers participants

### ARTICLE 7 : Informations légales

Ce jeu concours ne requière pas l'intervention d'une étude d'huissiers. D'une part car il n'y a pas de tirage au sort. D'autre part, le règlement n'a pas besoin d'être déposé étant donné qu'il est intégralement consultable par les internautes sur le site.

## **ARTICLE 8 : Acceptation du présent règlement**

La participation à ce jeu implique une acceptation pleine et entière du présent règlement. Les frais de participation induit par le jeu ne pourront être remboursés.

## **ARTICLE 9 : Informatique et libertés**

La participation donne lieu à l'établissement d'un fichier automatisé pour le compte exclusif du Département du Lot et ce, conformément à la Loi « Informatique & Libertés » du 6 janvier 1978 à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de leurs données personnelles et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation de ces données qu'ils peuvent exercer sur simple demande auprès du Département du Lot. A cette fin, ils peuvent s'adresser au Département du Lot en indiquant leurs nom, prénom et adresse, par courrier à l'adresse suivante : Département du Lot – Service Communication – Regourd – BP 291 – 46005 Cahors Cedex 9

## **ARTICLE 10 : clause d'attribution de juridiction**

Le jeu-concours et les présentes conditions de participation sont exclusivement régis par la loi française. Le tribunal compétent pour trancher les litiges relatifs à l'application ou l'interprétation des présentes conditions de participation est le Tribunal de Grande Instance de Cahors – Boulevard Gambetta – 46000 Cahors